



FANNY KINGSBURY
Rédactrice en chef

▮ CACHEZ CE MILLEPATTE QUE JE NE SAURAI VOIR

Ce numéro de *Pédagogie collégiale* est sensiblement différent de ceux que vous avez lus dans le passé. La différence n'est pas nécessairement évidente au premier abord, j'en conviens. Cependant, elle saute parfois aux yeux, voire elle les écorche.

Pédagogie collégiale migre dans ce numéro vers l'orthographe rectifiée ou, si vous préférez, vers ce que l'on appelle parfois la « nouvelle orthographe ».

Cette orthographe rectifiée n'est cependant pas une nouveauté : elle date en fait de 1990. C'est le Conseil supérieur de la langue française (celui de France et non celui du Québec) qui a alors proposé ces rectifications. L'Académie française les a ensuite appuyées, tout comme, entre autres, le Conseil de la langue française du Québec et le Conseil de la langue de la Communauté française de Belgique. L'Office québécois de la langue française (OQLF) s'est pour sa part déclaré favorable à ces rectifications et les prend en compte dans son site Internet.

Depuis, cette de moins en moins « nouvelle » orthographe s'est imposée et cohabite avec la traditionnelle, même dans les ouvrages de référence les plus réputés, même dans l'évaluation de l'épreuve uniforme de français à laquelle sont soumis nos étudiants.

Nivèlement par le bas ? Écriture au son ? C'est ce que plusieurs ont d'abord pensé. Mais ce n'est pas le cas. En fait, les rectifications de 1990 visent à supprimer des anomalies ou des exceptions de la langue française. Comme cela a été fait en 1620 ou en 1740, par exemple.

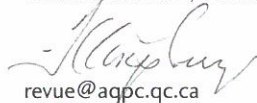
Bien sûr, « vivre de son vivant » une rectification de l'orthographe est insécurisant : on a l'impression que l'on ne sait, soudainement, plus écrire... Nos yeux et notre cerveau ont de la difficulté à s'habituer au « bien-être », à « reconnaître » et aux quelques milliers de mots qui se présentent sous une nouvelle forme. Et voilà qu'on doute. C'est pour cette raison que l'équipe de *Pédagogie collégiale* affirme que la revue migre dans ce numéro de l'orthographe traditionnelle vers l'orthographe rectifiée, et non qu'elle applique intégralement les recommandations liées aux changements survenus en 1990 : il est possible que nos vieux réflexes soient encore de la partie pour un certain temps...

Plusieurs ouvrages, outils et exercices peuvent cependant nous aider à surmonter nos craintes et nous permettre de nous adapter plus rapidement à l'orthographe rectifiée. Ils seront particulièrement utiles aux professeurs qui, durant une transition à durée indéterminée, doivent accepter que leurs étudiants écrivent autant « ognon » que « oignon » : ni l'une ni l'autre des orthographe ne pouvant être considérée fautive.

Parmi ces outils précieux à ceux qui, comme nous, souhaitent adopter l'orthographe rectifiée, signalons l'excellent dossier publié par la revue *Correspondance* (octobre et décembre 2009 ainsi que mars et mai 2010), le très utile *Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée*, le très complet site Internet du Groupe québécois pour la modernisation de la norme du français [www.nouvelleorthographe.info], les correcteurs informatiques dans lesquels on peut activer une fonction « orthographe nouvelle » et, bien sûr, les sites de l'OQLF [www.oqlf.gouv.qc.ca] et du Centre collégial de développement de matériel didactique [www.ccdmd.qc.ca], où le lecteur curieux trouvera des réponses à toutes ses questions ainsi que des exercices pour apprivoiser l'orthographe rectifiée.

Et, tiens, pourquoi ne pas pousser l'exercice jusqu'à essayer de repérer les mots qui, dans ce numéro, sont écrits en orthographe rectifiée ? Tout en parcourant des articles portant sur les valeurs entrepreneuriales, sur les compétences transversales, sur des projets pour mettre les étudiants en action, sur la présence en classe, sur l'insertion professionnelle des enseignants, sur la réussite des garçons et des filles ainsi que sur la lutte au décrochage scolaire, vous pourrez ainsi vous habituer l'œil.

Bonne lecture, bonne fin de session et joyeuses Fêtes! ►


revue@aqpc.qc.ca